



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 12 décembre 2024

Président de séance : Gérard MANFREDI

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

RAPPORT N° 24-26 - Décision modificative n°2 de 2024 - Budget principal

Le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2024, que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, est établi en équilibre à 1 062 326,08 €, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 235 600 €
- section d'investissement : 826 726,08 €

Cette décision modificative n°2 enregistre essentiellement des virements et transferts de crédits, dont vous trouverez le détail dans le document joint en annexe, rendus nécessaires par l'exécution budgétaire ;

A – La section de Fonctionnement :

Au titre de la section de fonctionnement, sont notamment prévus :

1- Les dépenses :

- une inscription complémentaire de 176 387 € au titre du chapitre 011 pour la fourniture d'énergies, l'achat de pièces détachées automobiles, la réalisation de prestations de maintenance et de réparation des véhicules ainsi que pour la prise en compte de la hausse des cotisations d'assurances ;

- une inscription supplémentaire de 30 500 € nécessaire aux écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations 24-B46 du 24 septembre 2024, 24-B26 du 28 mai 2024 et 24-B4 du 6 février). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement.
- des réajustements, virements et transferts de crédits dont vous trouverez le détail dans le document joint en annexe, rendus nécessaires par l'exécution budgétaire ;

2- Les recettes :

- une inscription complémentaire de 128 906 € au titre d'un remboursement par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), faisant suite à la mise à disposition par le SDIS 06 de colonnes de renfort extra-départementales ;
- une inscription de 59 500 € au titre des écritures de cession et de vente de véhicules préalablement proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations 24-B46 du 24 septembre 2024, 24-B26 du 28 mai 2024 et 24-B4 du 6 février 2024) ;
- une inscription complémentaire de 29 200 € suite aux remboursements de divers organismes notamment dans le cadre d'indemnités faisant suite à des accidents de travail;

B – La section d'Investissement :

Au titre de la section d'investissement, sont notamment prévus :

1- Les dépenses :

- une inscription de 815 000 € correspondant à l'intégration du terrain de Roquebrune-Cap-Martin (délibération 24-B40 du 24 septembre 2024 relative à la cession de l'assise foncière). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement.
- des virements et transferts de crédits, dont vous trouverez le détail dans le document joint en annexe, rendus nécessaires par l'exécution budgétaire ;

2- Les recettes :

- une inscription supplémentaire de 30 500 € afin de permettre les écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations 24-B46 du 24 septembre 2024, 24-B26 du 28 mai 2024, 24-B4 du 6 février 2024 et 23-B72 du 19 décembre 2023). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses de fonctionnement ;
- une diminution de 18 773 € des crédits prévus en investissement pour l'encaissement du FCTVA ;
- une inscription de 815 000 € correspondant à l'intégration du terrain de Roquebrune-Cap-Martin (délibération 24-B40 du 24 septembre 2024 relative à la cession de l'assise foncière). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

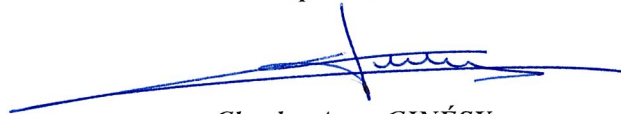
Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approuver la présente décision modificative n°2 de 2024, d'un montant total de 1 062 326,08 € soit 235 600 € en section de fonctionnement et 826 726,08 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la présente décision modificative n°2 de 2024, d'un montant total de 1 062 326,08 € soit 235 600 € en section de fonctionnement et 826 726,08 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :
- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : DES ALPES-MARITIMES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28060051100024

POSTE COMPTABLE : DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : SDIS BP (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	54
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	55
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	56
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	58
B9 - Etat du personnel	59
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	63
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	70

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
		I
		A

Informations statistiques		
		Valeurs
Population totale		1 117 561

Informations fiscales (N-2)		
		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	140.54
3	Dépenses d'équipement brut / population	149.48
4	Encours de dette / population (2) (3)	23.36
5	DGF / population	22.19
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	81.50%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15.63%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	14.84%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.98%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B
I – L'assemblée délibérante vote le présent budget : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) : - Fonctionnement : 7,5% - Investissement : 7,5% IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre. V – Les provisions sont (4). VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5). VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		
		I
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	(2)	
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A1
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A2
			0,00	A3
			0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		
I + II	0,00	III + IV	Solde (B)	
I	0,00	III	0,00	B1
II	0,00	IV	0,00	B2
			0,00	B3
			0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	I C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES	
		826 726,08	826 726,08	
+				+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)	(si solde positif) 0,00
		=	=	=
Total de la section d'investissement (3)		826 726,08		826 726,08
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES	
		235 600,00	235 600,00	
+				+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent)	(si excédent) 0,00
		=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		235 600,00		235 600,00
TOTAL DU BUDGET (5)			1 062 326,08	1 062 326,08

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
PRESENTATION DES AP VOTEES					B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)					
Numéro	Libellé		Chapitre(s)	Montant	
D MAT 2024/1	MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES		21	-227 449,45	
TOTAL				-227 449,45	
« AP de dépenses imprévues » (2)					
			020	0,00	
TOTAL GENERAL				-227 449,45	

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
PRESENTATION DES AE VOTEES					B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)					
Numéro	Libellé			Chapitre(s)	Montant
TOTAL					0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)					
				022	0,00
TOTAL GENERAL					
					0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements.

(2) L'assemblée peut voter des AE.

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	2 354 309,62	0,00	0,00	0,00	2 354 309,62
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	2 526 719,07	0,00	0,00	0,00	2 526 719,07
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	20 826 287,49	0,00	19 683,41	19 683,41	20 845 970,90
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 104 307,66	0,00	0,00	0,00	3 104 307,66
Total des dépenses d'équipement		28 811 623,84	0,00	19 683,41	19 683,41	28 831 307,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 454 003,54	0,00	0,00	0,00	1 454 003,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	15 530,00	0,00	-7 957,33	-7 957,33	7 572,67
Total des dépenses financières		1 469 533,54	0,00	-7 957,33	-7 957,33	1 461 576,21
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		30 281 157,38	0,00	11 726,08	11 726,08	30 292 883,46

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 810 171,78		0,00	0,00	3 810 171,78
041	Opérations patrimoniales (8)	215 214,00		815 000,00	815 000,00	1 030 214,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 025 385,78		815 000,00	815 000,00	4 840 385,78

TOTAL	34 306 543,16	0,00	826 726,08	826 726,08	35 133 269,24
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					35 133 269,24
---	--	--	--	--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00			
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	5 295 902,55	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)			0,00	0,00	5 295 902,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 295 902,55	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	5 295 902,55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)					2 381 226,08
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 450 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	50 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 745 902,55	0,00	-18 773,92	-18 773,92	7 727 128,63
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	16 203 713,00		30 500,00	30 500,00	16 234 213,00
041	Opérations patrimoniales (10)	215 214,00		815 000,00	815 000,00	1 030 214,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 418 927,00		845 500,00	845 500,00	17 264 427,00
TOTAL		24 164 829,55	0,00	826 726,08	826 726,08	24 991 555,63
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						10 141 713,61
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						35 133 269,24

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

12 424 041,22

- Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (5) Sauf 165, 166 et 16449.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	25 554 387,74	0,00	176 387,00	176 387,00	25 730 774,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	127 977 188,00	0,00	27 213,00	27 213,00	128 004 401,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 737 363,85	0,00	1 500,00	1 500,00	2 738 863,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		156 268 939,59	0,00	205 100,00	205 100,00	156 474 039,59
66	Charges financières	520 697,73	0,00	0,00	0,00	520 697,73
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	62 000,00		0,00	0,00	62 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		156 856 637,32	0,00	205 100,00	205 100,00	157 061 737,32

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	16 203 713,00		30 500,00	30 500,00	16 234 213,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 203 713,00		30 500,00	30 500,00	16 234 213,00

TOTAL	173 060 350,32	0,00	235 600,00	235 600,00	173 295 950,32
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------------	-----------------------

+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					173 295 950,32

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	1 059 100,00	0,00	29 200,00	29 200,00	1 088 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 546 639,47	0,00	17 994,00	17 994,00	5 564 633,47
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	159 833 682,75	0,00	128 906,00	128 906,00	159 962 588,75
75	Autres produits de gestion courante (4)	187 732,00	0,00	0,00	0,00	187 732,00
Total des recettes de gestion courante		166 627 154,22	0,00	176 100,00	176 100,00	166 803 254,22
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (4)	185 100,00	0,00	59 500,00	59 500,00	244 600,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		166 817 254,22	0,00	235 600,00	235 600,00	167 052 854,22

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 810 171,78		0,00	0,00	3 810 171,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 810 171,78		0,00	0,00	3 810 171,78

TOTAL	170 627 426,00	0,00	235 600,00	235 600,00	170 863 026,00
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------------	-----------------------

					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					2 432 924,32

					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					173 295 950,32

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	12 424 041,22
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)		
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	19 683,41	815 000,00	834 683,41
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	(8)	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	-7 957,33	0,00	-7 957,33
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		11 726,08	815 000,00	826 726,08

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
826 726,08

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	176 387,00		176 387,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	27 213,00		27 213,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 500,00	0,00	1 500,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	30 500,00	30 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		205 100,00	30 500,00	235 600,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
235 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-18 773,92	0,00	-18 773,92
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	815 000,00	815 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-18 773,92	845 500,00	826 726,08

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

826 726,08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	29 200,00		29 200,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 994,00		17 994,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	128 906,00		128 906,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	59 500,00	0,00	59 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		235 600,00	0,00	235 600,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

235 600,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										A
DEPENSES										
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	34 306 543,16	0,00	-227 449,45	826 726,08	826 726,08	-227 449,45	1 054 175,53	826 726,08		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 354 309,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (10)	2 526 719,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	20 826 287,49	0,00	-227 449,45	19 683,41	19 683,41	-227 449,45	247 132,86	19 683,41		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 104 307,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses d'équipement	28 811 623,84	0,00	-227 449,45	19 683,41	19 683,41	-227 449,45	247 132,86	19 683,41		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 454 003,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	15 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00	0,00	-7 957,33	-7 957,33	0,00	-7 957,33	-7 957,33		
Total des dépenses financières	1 469 533,54	0,00	0,00	-7 957,33	-7 957,33	0,00	-7 957,33	-7 957,33		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses réelles	30 281 157,38	0,00	-227 449,45	11 726,08	11 726,08	-227 449,45	239 175,53	11 726,08		
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 810 171,78			0,00	0,00		0,00	0,00		
041 Opérations patrimoniales (8)	215 214,00			815 000,00	815 000,00		815 000,00	815 000,00		
Total des dépenses d'ordre	4 025 385,78			815 000,00	815 000,00		815 000,00	815 000,00		
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)										0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées									826 726,08	

(1) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - DM - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES					
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	24 164 829,55	0,00	826 726,08	826 726,08	826 726,08
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	5 295 902,55	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	5 295 902,55	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	2 450 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 745 902,55	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	16 203 713,00		30 500,00	30 500,00	30 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	215 214,00		815 000,00	815 000,00	815 000,00
Total des recettes d'ordre		16 418 927,00		845 500,00	845 500,00	845 500,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						826 726,08

(1) Voir état H-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	34 306 543,16	0,00	-227 449,45	826 726,08	826 726,08	-227 449,45	1 054 175,53	III = I + II 826 726,08
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 354 309,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	620 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	1 733 609,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	2 526 719,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113 Subv. Etat : Projet infrastructure	1 750 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412 Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	776 719,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	20 826 287,49	0,00	-227 449,45	19 683,41	19 683,41	-227 449,45	247 132,86	19 683,41
21351 Bâtiments publics	3 537 346,96	0,00		38 402,80	38 402,80	0,00	38 402,80	38 402,80
21535 Réseaux de transmission	164 667,72	0,00		15 624,00	15 624,00	0,00	15 624,00	15 624,00
21536 Réseaux d'alerte	87 768,52	0,00		-15 624,00	-15 624,00	0,00	-15 624,00	-15 624,00
21538 Autres réseaux	487 282,54	0,00		7 323,00	7 323,00	0,00	7 323,00	7 323,00
21561 Matériel roulant	6 481 278,00	0,00		23 733,41	23 733,41	-27 449,45	51 182,86	23 733,41
21568 Autre matériel, outillage incendie	1 873 054,53	0,00		5 571,20	5 571,20	0,00	5 571,20	5 571,20
21578 Autre matériel technique	96 202,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	1 509 328,59	0,00		9 766,00	9 766,00	0,00	9 766,00	9 766,00
21735 Installations générales (mise à dispo)	4 069 878,32	0,00		-69 220,00	-69 220,00	0,00	-69 220,00	-69 220,00
21828 Autres matériels de transport	1 401 147,05	0,00		0,00	0,00	-200 000,00	200 000,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	753 151,74	0,00		-7 323,00	-7 323,00	0,00	-7 323,00	-7 323,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	245 550,85	0,00		11 430,00	11 430,00	0,00	11 430,00	11 430,00
2188 Autres immobilisations corporelles	119 630,31	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 104 307,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 Constructions	734 306,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 170 001,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	28 811 623,84	0,00	-227 449,45	19 683,41	19 683,41	-227 449,45	247 132,86	19 683,41
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 454 003,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	1 454 003,54	0,00					0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	15 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
275 Dépôts et cautionnements versés	15 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				-7 957,33	-7 957,33		-7 957,33	-7 957,33
Total des dépenses financières	1 469 533,54	0,00	0,00	-7 957,33	-7 957,33	0,00	-7 957,33	-7 957,33
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	30 281 157,38	0,00	-227 449,45	11 726,08	11 726,08	-227 449,45	239 175,53	11 726,08
040 Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 810 171,78			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	3 810 171,78			0,00	0,00		0,00	0,00
13911 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,51			0,00	0,00		0,00	0,00
13912 Subv. transf. Régions	5 103,33			0,00	0,00		0,00	0,00
13913 Subv. transf. Départements	1 181 687,20			0,00	0,00		0,00	0,00
13918 Autres subventions d'équipement transf.	2 831,36			0,00	0,00		0,00	0,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements	2 555 549,38			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	215 214,00			815 000,00	815 000,00		815 000,00	815 000,00
2111 Terrains nus	0,00			815 000,00	815 000,00		815 000,00	815 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
21315	Centres d'incendie et de secours	15 214,00	I		0,00	II		0,00	0,00
21561	Matériel roulant	50 000,00			0,00			0,00	0,00
2313	Constructions	150 000,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 025 385,78			815 000,00	815 000,00		815 000,00	815 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)						
		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		24 164 829,55	0,00	826 726,08	826 726,08	826 726,08
018	RSA					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 295 902,55				
1312	Subv. transf. Régions	357 102,55	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 295 902,55	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92
10222	FCTVA	2 400 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 450 000,00	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 745 902,55	0,00	-18 773,92	-18 773,92	-18 773,92
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	16 203 713,00				
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	185 000,00		30 500,00	30 500,00	30 500,00
21561	Matériel roulant	90 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	28 713,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 100 000,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	35 486,00		0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 500 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	644 000,00		0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	580 000,00		0,00	0,00	0,00
281536	Réseaux d'alerte	300 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	300 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281561	Matériel roulant	3 900 000,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 100 000,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	70 500,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	230 000,00		0,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00		0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 190 000,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 500 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	440 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	520 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	350 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	130 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	215 214,00		815 000,00	815 000,00	815 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00		815 000,00	815 000,00	815 000,00
2031	Frais d'études	15 214,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		16 418 927,00		845 500,00	845 500,00	845 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES- AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (4)	173 060 350,32	0,00	0,00	235 600,00	235 600,00	0,00	235 600,00	235 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	25 554 387,74	0,00	0,00	176 387,00	176 387,00	0,00	176 387,00	176 387,00
014	Atténuations de produits	127 977 188,00	0,00	0,00	27 213,00	27 213,00	0,00	27 213,00	27 213,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 737 363,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		156 268 939,59	0,00	0,00	205 100,00	205 100,00	0,00	205 100,00	205 100,00
66	Charges financières	520 697,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00		0,00		0,00	0,00
Total des dépenses financières		587 697,73	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total des dépenses réelles		156 856 637,32	0,00	0,00	205 100,00	205 100,00	0,00	205 100,00	205 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00						0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	16 203 713,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
Total des dépenses d'ordre		16 203 713,00			30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		235 600,00
---	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	170 627 426,00	0,00	235 600,00	235 600,00	235 600,00
016	APA	1 059 100,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 546 639,47	0,00	17 994,00	17 994,00	17 994,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	159 833 682,75	0,00	128 906,00	128 906,00	128 906,00
		187 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		166 627 154,22	0,00	176 100,00	176 100,00	176 100,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	185 100,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		190 100,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
Total des recettes réelles		166 817 254,22	0,00	235 600,00	235 600,00	235 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 810 171,78		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 810 171,78		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)					0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					235 600,00
---	--	--	--	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	TOTAL	173 060 350,32	0,00	0,00	235 600,00	235 600,00	0,00	235 600,00	235 600,00
60611	Charges à caractère général (5)	25 554 387,74	0,00	0,00	176 387,00	176 387,00	0,00	176 387,00	176 387,00
60612	Eau et assainissement	230 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Energie - Electricité	2 523 676,00	0,00		187 000,00	187 000,00	0,00	187 000,00	187 000,00
60622	Combustibles	15 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Carburants	1 662 229,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Alimentation	58 200,00	0,00		-110 951,00	-110 951,00	0,00	-110 951,00	-110 951,00
60631	Autres fournitures non stockées	379 626,00	0,00		-12 581,00	-12 581,00	0,00	-12 581,00	-12 581,00
60632	Fournitures d'entretien	157 224,00	0,00		-34 164,00	-34 164,00	0,00	-34 164,00	-34 164,00
60636	Fournitures de petit équipement	2 432 126,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Habillement et vêtements de travail	1 207 030,00	0,00		289 444,17	289 444,17	0,00	289 444,17	289 444,17
60661	Fournitures administratives	81 190,00	0,00		25 434,00	25 434,00	0,00	25 434,00	25 434,00
60662	Médicaments	148 800,00	0,00		2 508,00	2 508,00	0,00	2 508,00	2 508,00
60668	Vaccins et sérums	8 200,00	0,00		-36 628,00	-36 628,00	0,00	-36 628,00	-36 628,00
6068	Autres produits pharmaceutiques	404 351,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
611	Autres matières et fournitures	143 000,00	0,00		14 634,00	14 634,00	0,00	14 634,00	14 634,00
6132	Contrats de prestations de services	3 106 421,00	0,00		-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
61351	Locations immobilières	1 268 232,00	0,00		125 162,00	125 162,00	0,00	125 162,00	125 162,00
61358	Matériel roulant	5 200,00	0,00		-56 787,01	-56 787,01	0,00	-56 787,01	-56 787,01
614	Autres	417 650,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Charges locatives et de copropriété	184 730,00	0,00		-21 977,00	-21 977,00	0,00	-21 977,00	-21 977,00
61551	Entretien, réparations bâtiments publics	567 169,00	0,00		11 268,99	11 268,99	0,00	11 268,99	11 268,99
61558	Entretien matériel roulant	708 379,00	0,00		-33 573,00	-33 573,00	0,00	-33 573,00	-33 573,00
6156	Entretien autres biens mobiliers	229 097,00	0,00		-124 293,00	-124 293,00	0,00	-124 293,00	-124 293,00
6161	Maintenance	2 309 348,80	0,00		-16 153,15	-16 153,15	0,00	-16 153,15	-16 153,15
6162	Multirisques	70 000,00	0,00		-59 060,00	-59 060,00	0,00	-59 060,00	-59 060,00
6168	Assur. obligatoire	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Autres primes d'assurance	3 986 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Etudes et recherches	43 400,00	0,00		99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
6184	Documentation générale et technique	55 630,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Versements à des organismes de formation	638 921,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Frais de colloques et de séminaires	806,00	0,00		-53 716,00	-53 716,00	0,00	-53 716,00	-53 716,00
	Autres frais divers	22 455,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					1 014,00	1 014,00		1 014,00	1 014,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 096,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	87 909,94	0,00		2 414,06	2 414,06	0,00	2 414,06	2 414,06
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	27 994,00	0,00		6 271,00	6 271,00	0,00	6 271,00	6 271,00
6231	Annonces et insertions	52 280,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	48 179,00	0,00		-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
6234	Réceptions	10 670,00	0,00		-4 574,00	-4 574,00	0,00	-4 574,00	-4 574,00
6236	Catalogues et imprimés	23 408,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6238	Divers	4 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	15 570,00	0,00		-3 500,00	-3 500,00	0,00	-3 500,00	-3 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	11 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	506 576,00	0,00		2 585,94	2 585,94	0,00	2 585,94	2 585,94
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	45 312,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	756 684,00	0,00		1 808,00	1 808,00	0,00	1 808,00	1 808,00
627	Services bancaires et assimilés	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	556 275,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	273 742,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	127 977 188,00	0,00		27 213,00	27 213,00		-5 000,00	-5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	31 841,00	0,00		0,00	0,00		27 213,00	27 213,00
6331	Versement mobilité	794 290,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	753 952,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	41 341 249,44	0,00		-46 530,00	-46 530,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	948 599,00	0,00		0,00	0,00		-46 530,00	-46 530,00
64113	NBI	818 394,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	33 791 526,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	827 445,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	19 665 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	70 202,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	6 713 514,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 152 773,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	32 983,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	73 697,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
646	Allocation de vétérance	655 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	217 222,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	215 100,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 540 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	1 334 400,56	0,00		93 743,00	93 743,00		93 743,00	93 743,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 737 363,85	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65311	Indemnités de fonction	44 246,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 864,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6542	Créances éteintes	136,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 447 982,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6568	Autres participations	159 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	242 354,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	811 669,85	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		-1 500,00	-1 500,00		-1 500,00	-1 500,00
6584	Amendes fiscales et pénales	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65888	Autres	16 112,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		156 268 939,59	0,00	0,00	205 100,00	205 100,00	0,00	205 100,00	205 100,00
66	Charges financières	520 697,73	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	512 685,18	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 012,55	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	62 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	62 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques									
Total des dépenses réelles		587 697,73	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	156 856 637,32	0,00	0,00	205 100,00	205 100,00	0,00	205 100,00	205 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	16 203 713,00			30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
676	Valeurs comptables immobilisations cédées	90 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	185 000,00			30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	15 928 713,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		16 203 713,00			30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	128 791,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	7 012,55

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (4)	170 627 426,00	0,00	235 600,00	235 600,00	235 600,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 059 100,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	900 100,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	5 546 639,47	0,00	17 994,00	17 994,00	17 994,00
706888	Autres	1 470 424,47	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 211 000,00	0,00	17 994,00	17 994,00	17 994,00
70878	Remb. frais par des tiers	555 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	309 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	159 833 682,75	0,00	128 906,00	128 906,00	128 906,00
74718	Autres participations Etat	64 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	127 745,00	0,00	128 906,00	128 906,00	128 906,00
74748	Participation autres communes	88 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	52 139 408,69	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	19 140 537,06	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	61 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	187 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		127 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	166 627 154,22	0,00	176 100,00	176 100,00	176 100,00
765	Escomptes obtenus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	185 100,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	185 000,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	166 817 254,22	0,00	235 600,00	235 600,00	235 600,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	3 810 171,78	0,00	0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2 555 549,38	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	1 189 622,40	I	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 810 171,78		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état HB pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2023901235X00001						
00604193665-43647895043						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	19/12/2023	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	19/12/2023	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)															B1.2	
Emprunts et dettes à l'origine du contrat																
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					33 614 513,00											
1641 Emprunts en euros (total)					33 614 513,00											
2010.063/A101011W	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2010	05/01/2012	25/04/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,34 %	3,340	3,382	EUR	T	C	O	A-1		
2890/001	SOCIETE GENERALE	23/08/2021	30/06/2022	30/06/2023	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0,94 %	0,940	0,954	EUR	A	C	O	A-1		
A1012105	CAISSE D'EPARGNE	14/02/2012	25/04/2012	25/07/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 5,87 %	5,870	6,090	EUR	T	P	O	A-1		
A102250	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2012	25/05/2012	25/08/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5,69 %	5,690	5,899	EUR	T	C	O	A-1		
MIN255320EUR	DEXIA CL	27/12/2007	30/06/2008	01/08/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1		
MIN534619EUR	BANQUE POSTALE	09/11/2020	06/09/2021	01/01/2022	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,967	EUR	T	C	O	A-1		
MON214199EUR	DEXIA CL	09/10/2003	15/10/2003	01/12/2003	914 513,00	F	Taux fixe à 4,94 %	4,940	4,940	EUR	A	P	O	A-1		
MON502150EUR	SFIL CAFFIL	19/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2,4 %	2,400	2,422	EUR	T	C	O	A-1		
MON506772EUR	BANQUE POSTALE	28/12/2015	25/01/2016	01/05/2016	1 800 000,00	F	Taux fixe à 2,12 %	2,120	2,137	EUR	T	C	O	A-1		
MON530109EUR	BANQUE POSTALE	13/12/2019	03/02/2020	01/06/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,12 %	1,120	1,125	EUR	T	C	O	A-1		
1643 Emprunts en devises (total)					0,00											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											

LES ALPES-MARTIMES - SDIS BP - DM - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								O/N	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 614 513,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)														B1.2
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00									0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		24 793 246,99						1 454 003,54	512 685,18	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		24 793 246,99						1 454 003,54	512 685,18	0,00	12 607,29	
2010.063/A101011W	N	0,00	A-1	825 000,00	8,07	F	Taux fixe à 3,34 %	3,382		100 000,00	26 302,50	0,00	0,00	
2890/001	N	0,00	A-1	6 720 000,00	23,50	F	Taux fixe à 0,94 %	0,954		280 000,00	64 220,80	0,00	0,00	
A1012105	N	0,00	A-1	2 848 968,23	13,32	F	Taux fixe à 5,87 %	6,090		141 731,58	166 889,10	0,00	0,00	
A102250	N	0,00	A-1	466 666,82	3,40	F	Taux fixe à 5,69 %	5,899		133 333,32	24 098,21	0,00	0,00	
MIN255320EUR	N	0,00	A-1	1 229 242,21	13,58	F	Taux fixe à 4,95 %	4,950		62 938,78	60 847,49	0,00	0,00	
MIN534619EUR	N	0,00	A-1	5 500 000,00	21,75	F	Taux fixe à 0,95 %	0,967		250 000,00	52 215,37	0,00	0,00	
MON214199EUR	N	0,00	A-1	219 619,73	3,92	F	Taux fixe à 4,94 %	4,940		50 999,86	10 849,21	0,00	0,00	
MON502150EUR	N	0,00	A-1	1 631 250,00	11,17	F	Taux fixe à 2,4 %	2,422		145 000,00	37 845,00	0,00	0,00	
MON506772EUR	N	0,00	A-1	1 102 500,00	12,08	F	Taux fixe à 2,12 %	2,137		90 000,00	22 657,50	0,00	0,00	
MON530109EUR	N	0,00	A-1	4 250 000,00	21,17	F	Taux fixe à 1,12 %	1,125		200 000,00	46 760,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

Emprunts et dettes au 01/01/N														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)		Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		24 793 246,99					1 454 003,54	512 685,18	0,00	0,00	12 607,29	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de l'exercice.

(11) Si l'emprunt est couvert par une ligne de trésorerie, la couverture doit être indiquée par "O", sinon par "N".

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV – ANNEXES

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(C) Option d'échange (swapion)		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME					B1.6
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
TOTAL				Intérêts (3)	Capital
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
		Catégories de biens amortis		
L		Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L		Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L		Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L		Matériel informatique : Périphériques	5	18/02/1998
L		Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L		Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L		Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L		Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID, VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L		Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L		Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L		Véhicules Incendie et Secours : Autres Vehicule /Secours	10	18/02/1998
L		Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L		Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L		Véhicules Divers : Voitures	5	18/02/1998
L		Logiciels : logiciels d'application et progiciels	10	18/02/1998
L		Logiciels : Logiciels bureautiques	8	11/06/2010
L		Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	3	11/06/2010
L		Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	15	14/10/2010
L		Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	17	23/06/2016
L		Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM, CCFS, CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L		Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L		Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016
L		Frais d'etudes : Non suivis de réalisation	5	06/12/2022
L		Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	17/06/2024
L		Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	17/06/2024
L		Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs	5	17/06/2024
L		Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	17/06/2024
L		Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	17/06/2024
L		Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10	17/06/2024
L		Matériels divers : Mat Classiques	10	17/06/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériels divers : Mat Electrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Transmissions Resx de Transmission / Autres réseaux	15	17/06/2024
L	Subventions versées : Projet infrastructure Traitement de l'alerte - RRF	10	17/06/2024
L	Subventions versées : Matériels et équipements de transmission du nouveau réseau	3	17/06/2024

ANNEXES PATRIMONIALES - SDIS BP - DM - 2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N							B3.1
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D	
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00						
Provisions pour litiges			0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations	0,00					0,00	
- des stocks et encours	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	62 000,00	
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	0,00	
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00						
Provisions pour litiges			0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)					
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice
					Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédant « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)			
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)		I / II
		0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES			B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	UDSPAM	Association	242 354,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	AMISDIS	Association	175 000,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	ADRASEC 06	Association	49 000,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	Pupilles Orphelins	Association	3 000,00
65748	24-13	Participation au budget de fonctionnement	Le bon samaritain	Association	6 500,00
65748	24-22	Subvention exceptionnelle	UDSPAM	Association	6 000,00
					2 854,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		196,00	0,00	196,00	192,50	0,00	192,50
Adjoint administratif	C	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	81,00	0,00	81,00	79,40	0,00	79,40
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Administrateur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
Directeur territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	23,00	0,00	23,00	22,40	0,00	22,40
Rédacteur principal de 2ème classe	B	30,00	0,00	30,00	29,10	0,00	29,10
FILIERE TECHNIQUE (c)		155,00	0,00	155,00	145,50	11,00	156,50
Adjoint technique	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
Agent de maîtrise principal	C	69,00	0,00	69,00	68,80	0,00	68,80
Ingénieur	A	10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Ingénieur chargé de projet informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingenieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingenieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingenieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingenieur hors classe Directeur des systemes d'information	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingenieur ppal Chargé des systemes de traitement de l'alerte	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingenieur principal	A	7,00	0,00	7,00	6,90	0,00	6,90
Technicien	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Technicien principal de 1ère classe	B	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
GF Numérique et système d'information							
Technicien principal de 2ème classe	B	7,00	0,00	7,00	5,80	0,00	5,80
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chargé de la construction des opérations batimentaires							
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Opérations nouvelles et conduite d'opérations							
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Paramédical de classe supérieure	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Vétérinaire (médecin hors classe)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		1 260,00	0,00	1 260,00	1 257,00	2,00	1 259,00
Adjudant	C	660,00	0,00	660,00	659,10	0,00	659,10
Cadre de santé (Commandant)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Cadre supérieur de santé (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	52,00	0,00	52,00	52,00	0,00	52,00
Caporal	C	108,00	0,00	108,00	108,00	0,00	108,00
Caporal-chef	C	49,00	0,00	49,00	48,80	0,00	48,80
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	27,00	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de classe normale (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(capitaine)							
Infirmier hors classe (Capitaine)	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Lieutenant de 1ère classe	B	48,00	0,00	48,00	48,00	0,00	48,00
Lieutenant de 2ème classe	B	83,00	0,00	83,00	83,00	0,00	83,00
Lieutenant hors classe	A	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Lieutenant-colonel	A	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Médecin de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
(Colonel)							
Médecin de classe normale stagiaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(Capitaine)							
Médecin de classe normale titulaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
(Commandant)							
Médecin hors classe	A	5,00	0,00	5,00	3,50	1,00	4,50
(Lieutenant-Colonel)							
Pharmacien de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
(Colonel)							
Pharmacien de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
stagiaire (Capitaine)							
Pharmacien de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
titulaire (Commandant)							
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
(Lieutenant-Colonel)							
Sapeur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sergent	C	180,00	0,00	180,00	179,80	0,00	179,80
Service de Santé et de Secours	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Médical Vétérinaire Médecin hors							
classe de SPP							
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 614,00	0,00	1 614,00	1 595,00	15,00	1 610,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		
		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Croissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Affectation temporaire pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de droit privé pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-5* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES				
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
				TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public départemental	Cantine administrative	01/01/2003	14/03/2003	28060051100263	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	10 141 713,61	0,00	0,00	10 141 713,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-8 357 565,89	0,00	0,00	-8 357 565,89
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 784 147,72	0,00	0,00	1 784 147,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 784 147,72	0,00	0,00	1 784 147,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 784 147,72	0,00	0,00	1 784 147,72

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 643 625,94	0,00	0,00	2 643 625,94
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	18 378 713,00	-18 773,92	-18 773,92	18 359 939,08
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	15 735 087,06	-18 773,92	-18 773,92	15 716 313,14

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 2 643 625,94	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 454 003,54	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 454 003,54	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 189 622,40	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 189 622,40</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 18 378 713,00	-18 773,92	VI -18 773,92
Ressources propres externes de l'année (a)		2 400 000,00	-18 773,92	-18 773,92
10222	FCTVA	2 400 000,00	-18 773,92	-18 773,92
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		15 978 713,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	28 713,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 100 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	35 486,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 500 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	644 000,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	580 000,00	0,00	0,00
281536	Réseaux d'alerte	300 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	300 000,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	3 900 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 100 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	70 500,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	230 000,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 190 000,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 500 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	440 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	520 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	350 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	130 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/11/2024

Présenté par le président (1),

A Nice, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée le conseil d'administration (2), réunie en session

A Nice, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil d'administration (2),(3).

Asso Bernard	
Bernard Yannick	
Borré Anthony	
Carlin Jean-Jacques	
Deliquaire Bernard	
Donadey Pierre	
Duquesne Céline	
Lafitte Jean-Pierre	
Lombardo Gérald	
Manfredi Gérard	
Pradal Philippe	
Rossi Michel	
Verola Auguste	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

